

[Communiqués](#)

## **Air Canada publie ses résultats préliminaires du premier trimestre et fait le point sur les ententes de maintenance à la suite de la fermeture d'Aveos**

MONTRÉAL, le 26 avril 2012 /CNW Telbec/ - Compte tenu de la demande de protection contre les créanciers qu'Aveos Performance aéronautique inc. (Aveos) a déposée aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), Air Canada a fait le point aujourd'hui sur les progrès liés aux ententes de transition et à long terme par suite de la cessation des activités du fournisseur, ainsi que sur les répercussions attendues de cette situation sur les résultats de la Société pour le premier trimestre de 2012. Aveos était un fournisseur distinct géré de façon indépendante de la Société, qui proposait des services de maintenance d'appareils, de moteurs et de composants à différents transporteurs aériens, dont Air Canada.

### **Résultats du premier trimestre de 2012**

Les résultats de la Société pour le premier trimestre de 2012 (qui devraient être annoncés le 4 mai 2012) comprendront des charges de 120 M\$ (sous la ligne du bénéfice opérationnel) liées à Aveos. Ces charges comprennent ce qui suit : 1) une perte hors trésorerie sur les investissements de 65 M\$ découlant de la restructuration d'Aveos en 2010, perte qui sera comptabilisée dans les charges non opérationnelles sur l'état consolidé des résultats d'Air Canada; et 2) un passif et une perte correspondante liés à l'arrêt des activités de 55 M\$, en raison de l'engagement d'Air Canada aux termes d'un programme de départ des employés prévu dans la décision rendue en janvier 2011 par le Conseil canadien des relations industrielles, laquelle a entraîné la création d'unités de négociation distinctes pour les employés syndiqués d'Aveos et d'Air Canada.

Pour le premier trimestre de 2012, le bénéfice avant intérêts, impôts, dotation aux amortissements et aux pertes de valeur et location d'avions (BAIILA) devrait s'établir entre 170 et 180 M\$, soit un résultat plus élevé que les estimations moyennes des analystes. Au 31 mars 2012, la trésorerie et les placements à court terme se sont établis à 2,249 G\$, soit 135 M\$ de plus que le solde de trésorerie et des placements à court terme de la Société au 31 mars 2011.

Toutes les données financières présentées ci-dessus pour le premier trimestre de 2012 sont préliminaires. Elles n'ont pas été revues par les vérificateurs d'Air Canada et pourraient être modifiées en fonction des résultats définitifs de la Société. Les estimations provisoires fournies constituent des énoncés prospectifs au sens où l'entend la législation sur les valeurs mobilières applicable. Elles reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à divers risques et incertitudes. Voir plus bas la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Le états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes complémentaires d'Air Canada ainsi que son rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2012 devraient être publiés dans son site Web au [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com) et être déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) le 4 mai 2012. Le lecteur est invité à se reporter au rapport de gestion d'Air Canada du trimestre clos le 31 mars 2012 pour un rapprochement du BAIILA et du bénéfice opérationnel (perte).

Air Canada n'a pas l'intention de communiquer régulièrement ses résultats préliminaires pour les périodes à venir en ce qui concerne le BAIILA, la trésorerie et les placements à court terme.

### **Dispositions de transition**

À la suite de la fermeture d'Aveos, afin d'assurer une période de transition, la Société a choisi des fournisseurs de services de maintenance qualifiés et approuvés par le gouvernement afin d'effectuer, conformément aux normes élevées de sécurité, de qualité et de fiabilité des programmes de maintenance d'Air Canada, les travaux qu'elle avait initialement prévu confier à Aveos. Depuis la fermeture d'Aveos, Air Canada a envoyé plusieurs appareils à des fournisseurs canadiens et internationaux de services de maintenance.

En plus de fournisseurs de services de maintenance avions, Air Canada est à la recherche de solutions de rechange pour la maintenance des moteurs et composants ainsi que pour la fourniture de divers services d'appui à l'entretien. La Société est déjà en relation avec un réseau qui comprend environ 40 fournisseurs canadiens et des fournisseurs internationaux et la croissance de ce réseau se poursuivra au cours des prochains mois.

### **Dispositions à long terme**

La Société a lancé un processus de demande de propositions pour les travaux de maintenance à long terme auparavant assurés par Aveos. Air Canada entend obtenir des soumissions de fournisseurs de maintenance dont la structure de coûts est compétitive à l'échelle mondiale (y compris celles définies dans le cadre du processus de dessaisissement aux termes de la LACC), et favorisera celles qui exercent, ou comptent exercer, une partie de leurs activités à Montréal, Winnipeg, Vancouver ou Toronto, en faisant appel aux compétences de techniciens en aéronautique canadiens, en vue de conclure des arrangements viables à long terme à un prix concurrentiel.

### **Action en justice du gouvernement du Québec contre Air Canada**

Le 16 avril 2012, le gouvernement du Québec a saisi la Cour Supérieure du Québec d'une requête afin qu'elle rende une décision d'interprétation confirmant qu'Air Canada n'a pas respecté la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* en raison de la fermeture d'Aveos. La Société continue de respecter intégralement la lettre et l'esprit de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*, et ce, malgré la fermeture d'Aveos, et elle entend défendre vigoureusement sa position. En mai 2011, par suite d'une demande de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), le juge Justice Newbould, de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, a rendu une décision sur la conformité d'Air Canada aux dispositions de la Loi relatives aux installations de maintenance. Le tribunal a conclu que la Société satisfaisait aux exigences de la Loi pour plusieurs raisons, notamment grâce à ses propres services de révision et de maintenance. En outre, selon une opinion juridique du 29 mars 2012 transmise par Justice Canada au ministère des Transports, l'organisme de réglementation qui régit la Société, Air Canada demeure en conformité avec la Loi, malgré la fermeture d'Aveos.

Pour un complément d'information sur les documents publics d'Air Canada, dont sa notice annuelle du 29 mars 2012, consulter le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **1) Mesures financières non conformes aux PCGR**

Le BAIIALA (à savoir le bénéfice avant intérêts, impôts, dotation aux amortissements et aux pertes de valeur et location d'avions) n'est pas une mesure reconnue par les PCGR du Canada et n'a pas de sens normalisé. Le BAIIALA est couramment utilisé dans le secteur du transport aérien et est employé par Air Canada pour mesurer le bénéfice avant intérêts, impôts, dotation aux amortissements et aux pertes de valeur et location d'avions, car ces coûts varient sensiblement d'une compagnie aérienne à l'autre, en raison de la façon dont chacune finance ses appareils et autres actifs. Cependant, même si le BAIIALA est une mesure courante dans le secteur du transport aérien, la façon dont Air Canada le calcule pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. Le BAIIALA ne doit pas être pris en compte de manière isolée ni en remplacement de mesures établies conformément aux PCGR du Canada.

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et sur l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ils peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions futures. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « préliminaire », « prévoir », « projeter », « pouvoir », « planifier » et « estimer », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.*

*Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, dont celles qui sont énoncées aux présentes, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes naturels et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans le présent communiqué et dans le rapport de gestion de 2011 d'Air Canada daté du 9 février 2012, à la section 18, Facteurs de risque. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date de celui-ci (ou à la date à laquelle ils ont été faits) et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.*

Pour plus de renseignements: Renseignements :

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788  
Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576  
Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

**Internet :** [aircanada.com](http://aircanada.com)

---

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

